

# KFH

Rektorenkonferenz der Fachhochschulen der Schweiz  
Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses  
Conferenza dei Rettori delle Scuole Universitarie Professionali Svizzere  
Rectors' Conference of the Swiss Universities of Applied Sciences

## Stratégie de la KFH 2007 - 2012

Hautes écoles spécialisées :

La référence pour une formation supérieure orientée vers la pratique et une recherche profilée

Berne, 14 décembre 2006

## **Stratégie de la KFH 2007 - 12**

### **A Rôle de la KFH**

- La KFH est la conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles spécialisées suisses.
- En assurant les travaux de coordination nécessaires entre les HES elle apporte une contribution importante au pilotage politique cohérent du système des HES par les instances compétentes aux niveau fédéral.
- Elle est responsable de la conduite académique du système des HES.
- Dans le respect de son mandat légal et de ses compétences, elle a défini, en vue des développements en cours et à venir dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche en Suisse et en Europe, les postulats suivants pour permettre aux HES de se positionner et de se profiler.

### **B Mission et orientation stratégique des Hautes Ecoles Spécialisées**

#### **1 Mission**

1. Les HES permettent à une part élargie de la population d'acquérir une formation dans une haute école et soutiennent ainsi le développement de la société, de l'économie et de la culture.
2. L'enseignement et la recherche des HES sont orientés vers des champs professionnels et la pratique.
3. Les HES font partie du système suisse de l'enseignement supérieur et de l'espace européen des hautes écoles et de la recherche.

#### **2 Orientation stratégique des domaines d'activité des HES**

4. Les HES couvrent différents domaines de spécialisation et mettent à profit l'interdisciplinarité dans l'enseignement et la recherche.
5. Les HES dispensent une formation orientée vers l'application pratique et mettent sur le marché du travail des professionnel-les et des cadres très qualifiés. Leur formation supérieure est basée sur l'apprentissage avec maturité professionnelle, la maturité gymnasiale ou professionnelle associée à d'autres qualifications professionnelles acquises en complément.
6. La recherche réalisée dans les HES est un maillon important de la chaîne de l'innovation, elle met à jour et renforce la dimension scientifique de l'enseignement dispensé.
7. Dans leurs offres et leurs réglementations, les HES tiennent compte des cultures et réalités spécifiques aux différents domaines.
8. Les HES mettent leur expertise et leur savoir-faire à la disposition de la société, de l'économie et de la culture sous la forme de prestations de services.

### **3 Positionnement stratégique de l'enseignement et de la recherche**

#### **3.1 Enseignement**

9. Les HES conçoivent leurs filières de bachelor et de master en y associant les partenaires de la pratique et proposent une offre diversifiée de formations continues pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.
10. Les filières d'études proposées par les HES habilite en règle générale à l'exercice de la profession. Au niveau bachelor, l'accent est mis principalement sur l'acquisition de compétences professionnelles, méthodologiques, personnelles et sociales. Au niveau master, on met un accent particulier sur l'approfondissement des compétences en matière de recherche, resp. sur le développement du profil artistique.
11. Les HES veillent à la qualité didactique de l'enseignement supérieur et disposent des infrastructures d'enseignement et d'apprentissage correspondantes. Une importance particulière est accordée à l'utilisation des nouvelles technologies de la formation.
12. Les HES misent sur des standards internationaux et sur la comparabilité internationale; elles encouragent les échanges de professeur-es et d'étudiant-es.
13. Les HES s'engagent en faveur de la perméabilité entre les hautes écoles et sont ouvertes à la circulation des étudiant-es au sein de l'enseignement supérieur.

#### **3.2 Recherche**

14. La recherche et le développement constituent un maillon important de la chaîne de l'innovation et renforcent la place scientifique et économique de la Suisse.
15. La recherche des HES entend générer des connaissances nouvelles, resp. trouver de nouvelles combinaisons entre les savoirs existants. Elle est au service de la pratique. Les résultats de recherche contribuent également au développement de l'enseignement.
16. Les HES concentrent leur recherche sur des axes prioritaires sélectionnés et aspirent à l'excellence.
17. Dans leurs activités, les chercheurs/ses des HES accordent une attention équivalente aux besoins de la pratique et aux conséquences qui en découlent pour l'enseignement.
18. Dans différents domaines (comme p. ex. les arts et la musique), le développement implique, à côté des activités de recherche proprement dite, des activités proches de celle-ci (p. ex. représentations, expositions, colloques, concours, etc.). Ces activités ont une importance comparable.

### **4 Organisation et pilotage des HES**

19. Les HES de droit public disposent d'une grande autonomie (gestion du personnel, organisation, stratégie, moyens matériels, finances). Elles s'organisent afin d'agir de manière flexible.
20. Les HES dispose d'un ancrage régional solide, et déploient également leurs activités aux niveaux national et international.
21. Les HES considèrent que la mise en place d'une culture de la diversité (reconnaissance, encouragement et mise à profit de la multiplicité et de la diversité des étudiant-es, des collaboratrices et collaborateurs ) constitue un atout supplémentaire et encouragent le développement des compétences correspondantes auprès des étudiant-es, des corps enseignants, administratifs et techniques ainsi que des équipes dirigeantes.
22. Les HES disposent de professeur-es de chercheurs et des chercheuses très qualifié-es. Elles leur assurent une participation au développement de leur haute école et, dans le cadre de la gestion de carrières, s'occupent de leur formation continue.

## **C Tâches de la KFH**

Partant des missions et de la stratégie définie, la KFH assume les tâches suivantes :

### **1 Représentation**

- Représenter les intérêts des HES et de leurs domaines auprès de la CDIP, de la Confédération, des associations ou d'autres instances politiques, ainsi que des instances d'autres types de hautes écoles.
- Représenter les HES auprès des organisations internationales de hautes écoles (p. ex. European University Association EUA, réseau des hautes écoles spécialisées)
- Participer à des commissions et groupes de travail (p. ex. commissions s'occupant de recherche, groupe de travail chargé d'élaborer un cadre de compétences national pour les hautes écoles).

### **2 Prestations internes à l'intention des membres**

#### **2.1 Elaboration de documents de référence**

- Elaborer des documents de référence, des prises de position, des lignes directrices et des recommandations.
- Elaborer des Best Practices.
- Participer à l'élaboration et au développement d'accords d'équivalence.

#### **2.2 Consultations, prises de position**

- Organiser des consultations internes sur des questions touchant au développement des HES et du système des Hautes Ecoles Spécialisées.
- Prendre position concernant de nouvelles filières d'études.
- Evaluer les recommandations émises par ses soins.
- Organiser le monitoring de l'application des règles convenues au sein de la KFH.

#### **2.3 Mise sur pied de conférences et de commissions spécialisées et de groupes de travail**

- pour les différents domaines ou groupes de domaines.
- pour des secteurs importants s'agissant de mandat, d'organisation, de gestion et de ressources.

#### **2.4 Formation continue des cadres**

- Mettre à disposition des offres de formation continue à l'intention des cadres des HES
- Organiser des séminaires.

### **3 Relations publiques**

#### **3.1 Décideurs politiques**

- Organiser les contacts et l'information institutionnelle à l'intention des décideurs politiques afin de créer la confiance envers les HES notamment dans le cadre des processus législatifs et budgétaires.
- Collaborer avec Team Future.
- Contribuer à l'intention de la CDIP et de la Confédération au pilotage politique cohérent du système suisse de l'enseignement supérieur et prendre en charge des travaux de coordination correspondants entre les HES.

#### **3.2 Conférences des recteurs/trices des hautes écoles**

- Collaborer en partenariat avec les autres conférences des recteurs/trices de l'enseignement supérieur.
- Elaborer des positions convergentes et créer des structures communes relatives au développement de l'autonomie des hautes écoles et de la responsabilité qu'elle implique.

### **3.3 Sciences, économie, culture et société**

- Collaborer avec les académies suisses des sciences et le Conseil suisse de la science et de la technologie.
- Entretenir des relations suivies avec l'économie, la culture et la société pour connaître les besoins en matière de formation, de recherche et d'innovation.

### **3.4 Formation professionnelle**

- Organiser activement les relations avec la formation du degré secondaire II (formation professionnelle, maturité gymnasiale et maturité spécialisée) comme voies d'accès aux HES.
- Réglementer le passage du degré tertiaire B aux HES et clarifier des tâches entre les deux secteurs de formation.

### **3.5 Public**

- Mettre à disposition des analyses et du matériel d'information concernant les HES.
- Mettre en œuvre une politique active d'information sur des sujets importants pour les HES afin de mieux faire connaître leur rôle, leurs offres, leurs prestations et leurs besoins.
- Mettre à disposition les plateformes de discussion et d'échange.
- Participer à des expositions (étudiant-es, mobilité ...).

Berne, le 14 décembre 2006

Markus Hodel, FHZ, président KFH

Marc-André Berclaz, HES-SO, vice-président KFH

Richard Bühler, FHNW

Mauro Dell'Ambrogio, SUPSI

Rudolf Gerber, BFH

Peter Wieser, FHO

Myriam Ziegler, ZFH